

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF81

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« supérieur ou égal »,

les mots :

« égal ou supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.